Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 9 (1933-1934)

Heft: 25

Artikel: Du "dril" et de l'"exercice"

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-710990

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Du fait de la motorisation de l'arbitrage et de quelques unités, les routes et chemins seront fortement mis à contribution. Pour assurer la liberté de circulation et par mesure d'ordre, la direction des manœuvres a interdit le colportage. Seules, deux exceptions sont prévues: l'une en faveur des œuvres de bienfaisance, l'autre en faveur de l'Association des producteurs de lait.

Les officiers suisses qui désirent suivre les manœuvres en civil peuvent obtenir une carte de légitimation en s'adressant au bureau du 1er corps d'armée, Casernes, Lausanne.

Un défilé de toutes les troupes prenant part aux manœuvres aura lieu le 6 septembre, probablement dans la région d'Echallens.

Les manœuvres seront suivies par le lieut.-col. Perrone, attaché militaire près la légation d'Italie à Berne, par le lieut.-col. La Forest-Divonne, attaché militaire près l'ambassade de France à Berne, et par le lieut.-col. Goetz, attaché militaire près la légation des Etats-Unis à Berne.

Colonel commandant de corps de Loriol †

Une vive intelligence renforcée par une vaste culture, une grande bonté, une énergie peu commune qui se dissimulait en toute occasion sous les apparences d'une politesse parfaite, telles étaient les caractéristiques du chef aimé et respecté que fut le colonel de Loriol.

Son activité, tant comme instructeur que comme chef de Service de l'Infanterie, fut féconde et notre arme principale bénéficia maintes et maintes fois de ses heureuses décisions.

Issu d'une vieille famille genevoise qui fournit de nombreux officiers tant aux cantons suisses qu'aux régiments étrangers — le colonel de la Rive fut son oncle —, le défunt fit ses études à Genève, à la Faculté des sciences physiques et mathématiques, mais l'armée l'attirait et, après avoir reçu le grade de lieutenant en 1894 et celui de capitaine en 1901, il fut envoyé à Soissons (France) où il fit un stage dans le 67e régiment.

Major en 1908, il passa de l'état-major général à l'état-major du premier corps d'armée et fut promu lieutenant-colonel le 31 décembre 1913. Il commanda le régiment genevois d'infanterie 4, avec lequel il fit tout le service actif de la mobilisation et les « anciens » de cette unité n'ont pas perdu le souvenir de ce chef flegmatique qui, ainsi que l'a rapporté un de nos confrères, après avoir commandé: « Garde à vous! » ajoutait souvent: « Quand vous aurez fini de causer, je commenderai fixe! ».

Colonel le 31 décembre 1918, il devint chef de l'état-major du 1er C. A. sous les ordres du colonel Bornand. En 1922, il fut instructeur d'arrondissement de la 1re division, puis dès 1923, chef d'arme de l'infanterie et enfin, colonel commandant de corps à disposition dès le 31 décembre 1930.

Ce départ à un âge où l'on était encore en droit de compter, en cas de nécessité, sur les forces de ce brillant officier, laisse un grand vide dans les rangs de l'armée et c'est avec émotion que ceux qui l'ont connu, lui adressent une dernière pensée, à laquelle nous nous associons sincèrement.

Du „drill" et de l'„exercice"

Le but de cet article n'est pas de reprendre une question de principe qui a fait couler déjà beaucoup d'encre et qui a été résolue depuis longtemps, mais de souligner la distinction très nette qui s'impose entre le *drill* et l'*exercice;* on est en effet trop souvent porté, chez les sous-officiers en particulier, à les confondre dans une même pensée et c'est peut-être la raison pour laquelle les résultats obtenus ne répondent souvent que très médiocrement à l'attente.

Comme le dit le Règlement d'exercice pour l'infanterie, on recherche, par le drill, une concentration *totale* de l'énergie, qui se manifeste par une réaction instantanée et précise, et l'on n'exerce sous forme de drill que la position de garde-à-vous, le maniement d'arme, le pas cadencé et les quarts de tour individuels.

Le but de toute éducation est de faire des hommes aussi complets que possible et l'éducation militaire doit viser à renforcer la volonté; le drill en est un des moyens les plus efficaces, s'il est employé avec discernement.

Pour être bien exécuté un mouvement de drill doit avoir été étudié en trois phases distinctives qui se soudent au moment de l'exécution:

1) appel à l'énergie;
2) appel à la maîtrise du corps de telle façon que seuls travaillent les muscles nécessaires pour l'exécution du mouvement ordonné;
3) appel à la précision et à l'élégance du mouvement;

c'est donc un effort considérable que l'on demande à l'exécutant et c'est aussi pour cela qu'il ne faut pas abuser de ce moyen éducatif. Le drill doit contribuer à faire l'éducation de la volonté, cette qualité première du soldat, mais trop de drill ennuie, détend le ressort d'une troupe, suscite le mécontentement, affaiblit par conséquent son moral, ce qui va à l'encontre du but recherché. Le danger est d'autant plus grand que l'homme a conscience de sa valeur individuelle et, dans un pays démocratique comme le nôtre où l'armée est faite de soldats-citoyens, cet argument prend toute sa valeur.

Si nous nous résumons, le drill doit être considéré par la troupe comme un remède, comme un stimulant contre la lassitude et le laisser-aller; il sera appliqué modérément, mais contrôlé sévèrement et une concentration totale de tout l'individu devra être exigée.

Le drill, bien compris, aura donc un effet psychologique certain; exécuté collectivement, il redonnera énergie et volonté à une troupe relâchée, mais encore suffisamment docile pour être ramenée, par ce moyen, au devoir et à la stricte discipline.

Ce n'est par contre point du tout le but que l'on recherche par l'exercice, lequel ne doit pas avoir un effet moral sur l'homme, mais plutôt un effet physique. Par l'exercice, on cherchera à donner à la troupe les connaissances et l'habileté dont elle a besoin; on attachera moins d'importance à la simultanéité qu'à la rapidité, à la mobilité et à l'ordre dans les mouvements. Cette phrase est tirée également du Règlement d'exercice pour l'infanterie et elle indique clairement cette différence d'esprit qui existe entre le drill et l'exercice, mais il est bien évident que l'exercice reste la base fondamentale de tout drill, tout comme les exercices de doigts d'un pianiste sont à la base de l'exécution de l'œuvre qu'il interprétera au public le soir du concert.

Il faut donc que l'exercice contribue à l'application du drill et c'est pourquoi l'esprit même du commandement, sans parler des différences techniques, doit différer selon que l'on exerce ou que l'on « drille » une troupe. Dans le premier cas, le soldat doit sentir ce que l'on veut de ses muscles; dans le second, ce que l'on veut de ses muscles et de sa volonté. On fortifie un muscle par des contractions répétées, on peut fortifier

la volonté de la même façon, mais toutefois en tenant compte d'un facteur psychologique dans lequel la personnalité du chef qui commande joue un grand rôle. Nous ne voulons point prétendre que l'officier ou le sous-officier doit se mettre dans la peau d'un hypnotiseur et supprimer par sa puissance tout réflexe de défense de l'individu auquel il commande, mais il est indéniable qu'un ordre sec, qui frappe comme une balle, produit une réaction vive et qu'il incite à l'énergie. Pourtant, si seule cette puissance de commandement était déterminante pour le bon fonctionnement de cette discipline imposée, le soldat ne serait plus qu'une machine idéale peut-être en théorie, mais combien déficiante en réalité et peu en concordance avec le principe de l'armée de milices. Ce n'est donc qu'en appliquant à lui-même en premier lieu cette réaction, qu'il exige de ses soldats, que le chef atteindra le but visé, non seulement par son autorité, mais par son exemple; d'où cette différence dans l'esprit du commandement dont nous parlions précédemment. Nous sommes de l'avis qu'une troupe, à laquelle on se serait donné la peine d'expliquer ce que nous venons d'exposer brièvement, serait à même de répondre beaucoup plus facilement et plus complètement aux exigences de la discipline militaire qui, du bas au haut de l'échelle, étant la même pour tous, reste toutefois plus facile à comprendre selon que l'on est placé au bas ou au haut de l'échelle. *E. N.*

L'aumône du soldat

Ce récit est une amusante légende du Bas-Valais, recueillie en son temps par la Société suisse de Traditions populaires.

Un vieux soldat, las de sa longue carrière militaire et des vicissitudes diverses qui lui sont inhérentes, résolut un jour de quitter ses frères d'armes, et comme pierre qui roule n'amasse pas mousse, le soldat n'avait pour son voyage que trois sous en poche, maigre épave de son avoir qui n'avait point fait naufrage au milieu de ses prodigalités et de ses aventures.

En route il rencontre un pauvre qui sollicite l'aumône.

« Que veux-tu que je te donne? » répondit le soldat, « quand je n'ai que trois sous dans ma poche? »

« Tu as tout cela de plus que moi », répliqua le mendiant; alors le militaire lui remit un sou, puis il s'éloigna.

Quelques pas plus loin, il rencontra un second mendiant qui lui fit la même demande. Même réponse du soldat et même constatation de l'inconnu en haillons.

Un second sou glissa de la poche du soldat dans la main du mendiant qui, comme le précédent, remercia avec effusion.

A une certaine distance, nouvelle rencontre d'un troisième miséreux qui en le voyant s'écria:

« La charité, s'il vous plaît, bonne âme! » Le soldat répondit avec vivacité:

« Que veux-tu que je te donne, quand je n'ai qu'un misérable sou dans ma poche? »

« Eh bien brave ami, tu as tout cela de plus que moi », reprit le nouveau venu, avec une inflexion de voix si douce que le vieux troupier en fut profondément ému.

Complètement soulagé du peu d'argent qu'il possédait encore, ce dernier continua sa route monotone. Mais au bout d'un certain trajet, il aperçut venant de son côté, trois personnages bien mis, en qui il crut reconnaître, à l'examen des traits, les trois pauvres hères qui avaient le matin même éprouvé sa charité.

Ils vinrent à lui et s'annoncèrent: « Saint Pierre, Saint Jean et le Christ. »

Le Sauveur s'étant approché du militaire lui dit: « C'est à moi, que ce matin, n'ayant qu'un sou dans ta bourse, tu me l'as donné, coyant soulager une infortune. Une telle action mérite récompense. Que veux-tu, mon brave vieux? »

Alors Saint Pierre souffla: «Demande le paradis, demande donc le paradis! »

Le soldat protesta: « Je ne veux pas mourir à cette heure. »

Alors le Christ lui remit un petit sac doué d'un pouvoir merveilleux. Si son possesseur avait besoin de quelque chose, il n'avait qu'à dire: « Que tu sois dans mon sac » et l'objet demandé s'y trouvait aussitôt comme par enchantement.

Les deux apôtres donnèrent aussi une récompense à leur bienfaiteur, Saint Pierre une carabine qui, sans qu'on eût même besoin de bien viser, ne manquait jamais son coup; Saint Jean, un merveilleux petit sifflet avec lequel son possesseur sortirait sain et sauf de la situation la plus périlleuse rien qu'en sifflant avec force. Au milieu du combat le plus acharné et le plus meurtrier, quelques coups de sifflet feraient suspendre les hostilités et les combattants se mettraient incontinent à danser et à fraterniser joyeusement.

Muni de ces trois objets, notre soldat s'en alla à travers le monde. Avait-il faim, il n'avait qu'à dire: « Pain, que tu sois dans mon sac, vin que tu sois aussi dans mon sac », et aussitôt il avait de quoi faire un repas de prince. Avec sa fidèle carabine, il abattait par désœuvrement force moineaux et autres volatiles. Un jour, deux chasseurs se disposaient à tirer sur un chamois; cramponné à une paroi de rocher, le soldat arrive en disant:

« Laissez-moi tirer, je ne rate jamais mon coup! »

On le laissa faire; il abattit le chamois et voulut l'emporter, mais les deux chasseurs ne l'entendirent pas ainsi, ils voulaient aussi le gibier. On se disputa un instant, puis tout à coup le vieux soldat sortit son sifflet, et en fit entendre un cri aigu qui fit pirouetter ses deux adversaires sur place. Alors, sans résistance, ils se laissèrent amener par leur heureux adversaire chez un forgeron, et il les fit battre sur l'enclume.

Enfin, après toute une série d'aventures, la mort vint et jeta notre héros à la porte du paradis qui lui resta obstinément fermée. On lui refusait ce qu'autrefois il avait dédaigné.

Il s'en alla frapper à la porte de l'enfer où on ne voulut également point de lui, on ne sait pas trop pour quel motif. En purgatoire, on l'aurait peut-être reçu, mais là se trouvèrent les deux chasseurs que jadis il avait fait battre sur l'enclume. Sitôt que ces deux hommes l'eurent reconnu, ils s'opposèrent formellement au séjour du soldat dans l'asile des âmes en peine. « Ne recevez point cet homme ici », s'écrièrent-ils, « il nous a fait battre sur la terre, il est bien capable de nous faire battre ici! »

Force lui fut donc de s'en retourner à l'entrée du paradis, où on allait sans doute lui répondre par un refus définitif, quand en voyant la porte entre-bâillée, une idée ingénieuse lui vint à l'esprit. Il jeta son sac en avant, à l'intérieur de la demeure des bienheureux, en disant: « Que je sois dans mon sac! » C'est de cette façon qu'il se trouva en paradis et qu'il y est encore, dit-on!